

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 3 octobre 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Personnel communal – Nomination d'un Chef du Service administratif des écoles

Mme Sylvette Menétrey, Cheffe du Service administratif des écoles a fait valoir son droit à la retraite au 30 septembre 2019, après 33 ans de bons et loyaux services. Pour lui succéder, la Municipalité a nommé M. Jean-Marie Léchenne, qui est entré en fonction le 12 août 2019, permettant ainsi un passage de témoin dans de bonnes conditions. Titulaire d'un Diplôme d'Economiste en entreprise « arts & métier », d'un certificat de formateur d'adultes et du Certificat d'assistant en gestion du personnel. Au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine comptable, M. Léchenne a eu un parcours professionnel riche et varié autant dans le secteur privé que public en Suisse et à l'étranger.

2) Parcelle n° 2301, bâtiment ex-PanGas – Occupation des locaux

Ce bâtiment administratif est occupé de manière illicite par le collectif Jean Dutoit depuis le 25 juin 2019. Une convention a été établie entre la société propriétaire et des représentants du collectif. Cette convention, outre les clauses à respecter, précise que l'occupation des lieux devra prendre fin le 15 avril 2020 à 12h au plus tard. Ne pouvant intervenir dans le cadre d'un litige privé, la Municipalité regrette cette situation et ne cautionne pas une occupation illicite de bâtiment sur son territoire. Toutefois, ayant pris connaissance des termes de la convention signée entre les parties, elle espère que cette occupation soit paisible, sans désagrément pour le voisinage et que les lieux soient rendus dans leur état initial au propriétaire. La PolOuest est bien évidemment informée de la situation et des contrôles ont régulièrement lieu.

3) Réponse au vœu de la Commission ad hoc du préavis n° 2018/03 « Réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts » du 23 mars 2018 concernant des aménagements aux abords desdits terrains

La Municipalité a posé une signalétique interdisant les grillades et l'accès aux vélos et trottinettes. De plus, un point d'eau pour les usagers des terrains de sports a été installé.

4) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Christophe Cartier du 23 mars 2018 qui demandait, en lien avec le préavis n° 2018/03 « Réaménagement place de jeux des Esserts », que les portes d'accès au parc soient munies de ferme-portes adéquats

La Municipalité a fait installer des portails à poignées inversées afin de sécuriser l'accès à la place de jeux.

5) Etudes pour le réaménagement de la place du Motty et pour le réaménagement du parking de la Coquerellaz

Dans le cadre du réaménagement de la place du Motty et du réaménagement du parking de la Coquerellaz, la Municipalité a décidé, en date du 8 juillet 2019, de mandater le bureau RLJ Ingénieurs Conseils SA et le bureau Jean-Paul Cruchon & Associés SA afin de réaliser la suite des études et de pouvoir présenter un crédit de construction en 2020 au Conseil communal.

Les montants des honoraires pour ces études s'élèvent à Fr. 23'300.- TTC pour le bureau RLJ Ingénieurs Conseils SA et Fr. 10'000.- TTC pour le bureau Jean-Paul Cruchon & Associés SA.

Ces montants seront imputés sur le compte n° 430.5010.123 selon la disposition n° 4 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude » du préavis de début de législature n° 2016/16.

6) Forêt d'Ecublens – Attaques de bostryches

La forêt d'Ecublens est composée de 9 % d'épicéas et de 91 % de feuillus divers pour une surface forestière totale de 31 hectares. L'année 2019 a été le théâtre de nombreuses attaques de bostryches typographes qui s'attaquent uniquement aux épicéas. Afin de limiter les dégâts, les arbres contaminés ont été coupés et transportés hors de la forêt comme l'exige la loi forestière. Les surfaces contaminées représentent 3 hectares de forêt. Etant donné que les zones touchées par l'insecte étaient constituées de nombreuses essences autres que l'épicéa, les dégâts sont relativement moindres.

A l'avenir, il est préconisé de ne plus compter sur les épicéas mais sur des espèces épargnées par ce type d'attaque, telles que le chêne et l'érable. Les mesures d'assainissement édictées par le garde forestier, consistent à éliminer tous les épicéas contaminés ou susceptibles de l'être, ceci, au rythme des zones infectées. Les coupes nécessaires impliquent des coûts supplémentaires, fluctuants et non quantifiables qui dépendent de l'avancée de l'infection.

7) Les Petits Loups – Installation de deux stores électriques de terrasse au Centre de vie enfantine (CVE)

Afin de protéger du soleil les espaces terrasses de la garderie Les Petits Loups, deux stores extérieurs supplémentaires ont été acquis et installés pour un montant de Fr. 8'955.- TTC. Cet achat est financé par le biais de la disposition permettant à la Municipalité "d'engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget pour un montant de Fr. 15'000.- par cas", accordée par le Conseil communal dans le préavis n° 2016/16 "Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021". Cette somme sera comptabilisée sur le compte n° 355.3141.02.

8) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Charles Koller du 8 février 2019 intitulé « Climat : un engagement local pour pallier l'immobilisme global. Quel engagement pour notre commune ? »

Dans le cadre de son intervention au Conseil Communal, M. le Conseiller communal Charles Koller a émis le vœu, pour la prochaine labélisation de la Commune, que le programme de politique énergétique soit ambitieux et vise le standard Cité de l'énergie Gold.

En préambule, la Municipalité a le plaisir d'annoncer que la Commune d'Ecublens vient d'obtenir sa première re-certification, quatre ans après l'obtention du label Cité de

l'énergie en 2015. Avec un pourcentage de 65,9 %, soit plus de 10 points d'augmentation en 4 ans, le renouvellement de cette certification démontre les engagements forts de la Commune en matière de développement durable. Dans ce cadre-là, le programme de politique énergétique a été réactualisé en intégrant notamment les enjeux climatiques. Désormais nommé « programme de politique énergétique et climatique » il servira de ligne directrice pour les 4 prochaines années afin de mener une politique énergétique en accord avec les enjeux locaux mais également nationaux et internationaux.

Les villes et communes certifiées Cités de l'énergie ayant mis en œuvre au moins 75 % des mesures possibles pour elles peuvent demander une certification European Energy Award GOLD. Le processus se base sur la procédure de certification pour le label Cité de l'énergie, tout en fixant des exigences plus élevées. Le label est décerné à l'échelle européenne et un auditeur international est requis.

Cette première re-certification permet de savoir où se situe la Commune par rapport aux exigences du catalogue Cité de l'Energie et quelle est sa progression depuis 4 ans. Il reste du chemin à parcourir et du temps est nécessaire pour le développement d'importants projets qui permettrait d'atteindre le standard Gold. Il apparaît trop ambitieux de viser ce label Gold pour le second ré-audit prévu en 2023.

Seules trois villes dans le Canton de Vaud, sont certifiées Gold, à savoir Lausanne, Montreux et Vevey. Ces dernières ont été certifiées « Cité de l'Energie » à la fin des années 90 et ont subi plusieurs certifications avant d'obtenir le label Gold.

En conclusion, il est encore trop tôt pour viser le label Gold pour la prochaine re-certification prévue en 2023. Néanmoins, si la Commune maintient ses objectifs ambitieux au cours des 4 prochaines années, il sera envisageable alors de postuler pour un audit Gold intermédiaire en 2025 ou pour la 3^{ème} re-certification prévue en 2027.

Dans son intervention, M. le Conseiller communal Koller suggérait également l'intégration d'un chapitre « développement durable » dans les préavis municipaux. Afin de connaître la pratique des villes vaudoises et des communes de l'Ouest lausannois, une synthèse a été effectuée. Il en ressort que la plupart des villes ayant répondu ont un modèle de préavis comprenant un point consacré au développement durable. Après consultation des services, la Municipalité a décidé d'introduire un tel chapitre dans les préavis municipaux, à l'exception des préavis intercommunaux et des préavis où un tel chapitre n'est manifestement pas nécessaire.

9) STPA – Chemin de la Raye – Révision complète du moteur de la porte

Suite à de nombreuses ouvertures successives de la porte de l'abri du STPA le moteur est hors usage. Aucun remplacement du moteur n'étant possible à cause du peu de place disponible, des travaux de révision et de remise en état de celui-ci ont été entrepris. Le montant total de ces travaux confiés à l'entreprise Repelec moteurs SA à Lausanne s'élève à Fr. 6'483.55 TTC. Cette dépense est financée dans le cadre de la disposition 3.2 « Autorisation générale d'engager des dépenses ordinaires non prévues au budget » du préavis 2016/16 « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021 » et sera imputée au compte n° 354.3141.

10) Visite du nouveau Collège Croset-Parc

Après deux ans de travaux, le nouveau collège Croset-Parc a ouvert ses portes le 26 août 2019. Les premiers élèves et enseignants ont pris possession de leur salle de classe et fait connaissance avec les locaux. Afin de faire découvrir aux Conseillères et Conseillers communaux cette importante réalisation, une visite du collège est organisée **le samedi 26 octobre 2019** à partir de 10h00.

Programme :

- **10h00 accueil et bienvenue**
Rendez-vous sous le préau couvert
- **10h30 visite guidée du bâtiment**
En présence de la Municipalité, du Service technique et du bureau d'architecte Bonnard et Woeffray
- **Dès 11h30 apéritif-dîatoire**
Réfectoire de l'APEMS Croset-Parc

Pour des questions d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire par mail d'ici le vendredi 18 octobre 2019, à l'adresse greffe.municipal@ecublens.ch. Des places de parc en nombre limité seront disponibles dans le parking souterrain du bâtiment et l'accès se fait via le chemin du Parc.

11) Collège Croset-Parc – Pétition de parents

En relation avec l'article paru dans le journal 24Heures du 13 septembre 2019 faisant suite à une pétition de parents d'élèves, la Municipalité précise qu'elle a demandé, en date du 2 septembre 2019, un avis au sujet de la sécurité des enfants dans le nouveau préau au bureau de prévention et des accidents (BPA). Ce dernier précisait dans sa réponse, que la balustrade entourant ledit préau répondait non seulement aux normes SIA en vigueur, mais également aux recommandations du BPA. La Municipalité assure que la sécurité des enfants est une priorité absolue et qu'elle vérifiera une nouvelle fois, la parfaite conformité de cette nouvelle construction.

12) Mise à l'enquête publique de la démolition de la maison au chemin de la Colline 1

Lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2018¹, la Municipalité répondait à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Fabienne Crousaz et confirmait son intention de démolir la bâtisse sise au chemin de la Colline 1.

Lors de la séance du Conseil communal du 17 mai 2019², la Municipalité, à nouveau par le biais de communications municipales, informait le Conseil communal que deux soirées de visites étaient organisées à leur intention le mardi 29 mai 2019 et le jeudi 6 juin 2019. Ces dernières ont ainsi permis à près de 7 Conseillères et Conseillers communaux de se rendre compte de l'état de cette bâtisse.

Afin de suivre sa volonté initiale, la Municipalité informe le Conseil communal que la mise à l'enquête publique pour la démolition se déroulera du 16 novembre au 19 décembre 2019. Le dossier pourra être consulté auprès du Service de l'urbanisme, de la mobilité et des constructions, Centre Technique Communal, chemin des Esserts 5.

A l'issue de cette enquête publique, et comme annoncé précédemment dans la réponse à l'interpellation, un préavis de demande de crédit pour sa démolition ainsi que pour un projet de réaménagement paysager du site sera présenté au Conseil Communal en 2020.

¹ https://www.ecublens.ch/images/stories/Greffe/cc_des_2013/2018/2018_12_07/Communications_municipales_-_CC_du_07.12.2018.pdf

² https://www.ecublens.ch/images/stories/Greffe/cc_des_2013/2019/2019-05-17/Communications_municipales_20190517.pdf

13) Construction de la nouvelle Auberge et transformation de la Grande salle communale – Démarrage des travaux

A la suite de l'acceptation, par le Conseil communal d'Ecublens, du préavis n° 2018/13 « Construction de la nouvelle Auberge et transformation de la Grande salle communale – Demande d'un crédit de construction », les travaux de déconstruction de l'Auberge ont débuté le 2 septembre 2019. A ce jour, les tâches liées à l'installation de chantier, au désamiantage, aux déconstructions intérieures et au démontage de la charpente ont été réalisées.

Dès le début octobre 2019 et durant une quinzaine de jours, le corps du bâtiment sera déconstruit et s'ensuivront, jusqu'à mi-décembre 2019, les travaux de fouilles en pleine masse. L'ensemble desdits travaux engendrera quelques désagréments liés au bruit, à la circulation ainsi qu'aux allées et venues de camions.

Afin de garantir la sécurité des usagers et de manière à ne pas encombrer le trafic sur la place, l'arrêt de bus du Motty a été déplacé et la circulation piétonne réorganisée. Par ailleurs, depuis début octobre 2019 et jusqu'à la fin mai 2020, le trafic automobile sera périodiquement alterné et des feux tricolores seront mis en place. Toutes les mesures impactant la circulation ont été prises conjointement avec les transports Morges Bière Cossonay (MBC) et la Police de l'Ouest lausannois (PoOuest).

14) Journée Equiwattmobile le mercredi 9 octobre 2019 sur la place François Silvant

Une manifestation tout public, organisée par le Service des bâtiments, épuration et développement durable (SBED) se déroulera le mercredi 9 octobre 2019, de 10 h à 18 h, sur la place François Silvant. Le but de cette journée est de présenter l'Equiwattmobile, minibus du Canton mis à disposition gratuitement des communes vaudoises par la Direction de l'énergie (DIREN), durant l'année 2019. Ce minibus a été aménagé comme un appartement standard pour présenter les petits gestes du quotidien qui consomment de l'énergie inutilement, wattmètre à l'appui. Un animateur spécialisé sera présent pour montrer, au travers d'un jeu question-réponse, de nombreuses astuces permettant de limiter les besoins en énergie domestique. Les participants pourront alors tenter de remporter une bouilloire électrique, une multiprise, une ampoule LED ou un rouleau de sacs compostables.

En parallèle, le vélocargo (vélo électrique partagé du réseau Carvélo2go) de la Commune d'Ecublens, habituellement hébergé chez Fleur de pains à la Cerisaie, sera en démonstration et pourra être emprunté par qui souhaite l'essayer sur un parcours d'environ 800 mètres. Durant l'après-midi, des élèves d'une classe de 10p du Pontet, tiendront un stand de pâtisseries avec boissons.

15) Crise Ebola – Don à l'organisation Medair

Le 18 juillet 2019, l'OMS a reconnu l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo comme une urgence sanitaire mondiale. Le virus a déjà tué près de 1'700 personnes en moins d'un an et menace de se propager dans les pays voisins.

Sensible à cette situation d'urgence, la Municipalité a décidé d'octroyer un don à l'organisation Medair de Fr. 1'000.-, versé en sus de la subvention annuelle. Cette aide contribuera à poursuivre leurs actions dans le dépistage et la mise en isolement des malades, la formation, la sensibilisation des communautés ainsi que la réhabilitation des points d'eau.

16) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Germain Schaffner du 8 février 2019 relatif au Centre d'études musicales à Ecublens (CEME)

Lors de la séance du Conseil communal du 8 février 2019, M. Germain Schaffner a demandé à la Municipalité « de mettre tout en œuvre, en créant les conditions cadre, pour que l'école de musique CEME puisse continuer d'exister à Ecublens, car elle permet à de nombreux enfants et jeunes de la Commune de suivre une éducation musicale sur site, ce qui est un atout culturel et de formation important pour notre commune. L'objectif principal est de maintenir cette école dans notre commune et, à terme, de la faire reconnaître au niveau cantonal afin qu'elle satisfasse aux exigences de la Loi sur l'enseignement de la musique (LEM) ».

Comme l'a relevé dans son vœu M. Germain Schaffner, pendant plusieurs mois M. Jean-François Cuérel, Directeur du CEME, a recherché, en vain, une personne ou association susceptible de reprendre le centre. Toutefois à la fin de ce printemps et à l'instigation de la Direction du Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, un projet de reprise du CEME, porté par M. Gregory Thonney, jeune universitaire et Mme Jimena Marazzi, enseignante de musique, a été imaginé.

Ce projet a été présenté à la Municipalité qui a assuré, au mois de juin, son soutien financier à la future structure par le biais d'une aide au démarrage, le Service étant chargé de rédiger un projet de convention définissant notamment les modalités de prise en charge par la Ville des futurs déficits pour les prochaines années, le temps (3 ans) que la nouvelle institution puisse rejoindre l'Ecole de musique vaudoise en réseau (EMVR) et ainsi toucher les subventions de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). A cela s'ajoute un soutien matériel de la Ville par la mise à disposition gratuite de salles de cours, à l'instar de ce qui se faisait avec le CEME.

C'est sur ces bases que le CEME disparaissait le 28 août 2019 pour laisser la place à la toute nouvelle association Ecole de musique d'Ecublens (EmusE) laquelle est présidée par M. Gregory Thonney et dirigée artistiquement par Mme Jimena Marazzi. Cette nouvelle association a pour ambition d'ouvrir progressivement de nouveaux cours, ateliers et stages pour enfants et adultes, ainsi que de renforcer les liens avec d'autres institutions locales.

17) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

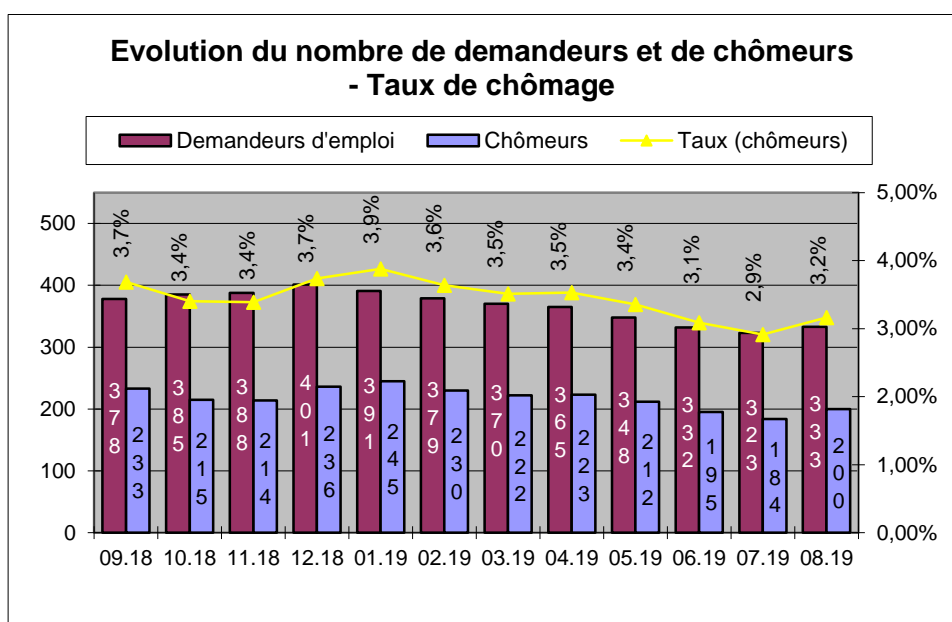
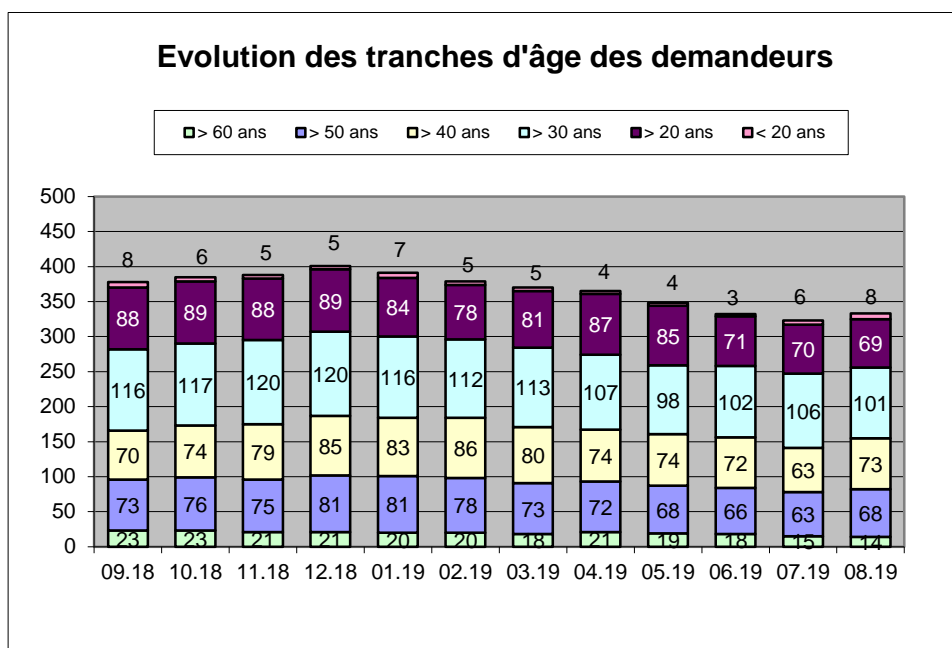
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et qui est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP (y compris les chômeurs).

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

<https://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/statistiques-du-chomage/>

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



18) Chiffre communal de la population

Situation au 31 juillet 2019 : **13'142 habitants** (12'752 au 31 juillet 2018).

La Municipalité

Ecublens/VD, le 24 septembre 2019

102.02-2019 – nc